

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022
DELIBERATION N° DE-2022-006

L'an deux mil vingt deux, le 10 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h49.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LAUQUÉ à M. ETCHEGARAY ; M. CORRÉGÉ à Mme LOUPIEN-SUARES ; M. LAIGUILLON à M. LACASSAGNE ; Mme MOTHEs à M. ERREMUNDEGUY ; M. ETCHETO à Mme DUPREUILH ; Mme BROCARD à Mme LIOUSSE.

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN.

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. UGALDE,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Participations de divers mécènes aux projets portés par la Ville de Bayonne.

Bayonne Pays Basque Cultures, fonds de dotation de la Ville de Bayonne, a pour vocation de recevoir puis de gérer, en les redistribuant ou les capitalisant dans le respect des volontés du donateur ou du testateur, les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, en vue de redistribuer à la Ville de Bayonne les revenus de cette capitalisation ou les sommes collectées. Ce fonds de dotation peut également reverser des sommes collectées au profit d'organismes,

notamment associatifs, opérant à Bayonne dans les conditions fixées par le code général des impôts.

Les dons qui concernent des projets directement portés par la Ville de Bayonne font l'objet de conventions tripartites associant la Ville de Bayonne, le fonds de dotation et le mécène. Les conventions jointes en annexes représentent un apport total en numéraire de 46 350 €.

Année	Donateur	Montant du don hors frais de gestion du fonds de dotation	Projet
2022	Goyty	1 700 €	Carte Déclic 2021/2022
2022	Crédit Agricole Pyrénées-Gascogne	2 550 €	Festival Koruak 2022
2022	Crédit Agricole Pyrénées-Gascogne	5 100 €	Bayonne Rive droite « Les Mémorables »
2022	Arkéa banque	37 000 €	Sculpture "Egun on Baiona" de Nestor Basterrexea

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les diverses conventions de mécénat.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Par délégation du Maire
David TOLLU
Directeur général adjoint

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne